

L'

infirmier coordonnateur de prélèvement et de transplantation : nouvelle fonction

B. GUILLOT, Infirmière coordinatrice de prélèvement et de transplantation d'organes ; G. SAURY, Surveillante chef de coordination de transplantation - Cellule régionale de coordination Pavillon P, Hôpital Ed. Herriot, LYON

I) INTRODUCTION

L'amélioration des résultats obtenus dans le domaine des greffes d'organes conduit à un essor important de l'activité de transplantation et à une demande croissante des prélèvements sur les sujets en état de mort cérébrale.

En France, cette fonction est assurée soit par des médecins soit par des infirmiers (à temps plein ou à temps partiel).

Pour arriver à développer efficacement ces transplantations, il faut donc s'attacher à augmenter le nombre de prélèvements multiorganes d'où la nécessité de cette nouvelle fonction en France d'infirmier coordonnateur de prélèvement et de transplantation.

Dans ce travail, nous vous présenterons le fonctionnement de la cellule de coordination de la région Centre Est La Réunion.

La région Rhône Alpes, Auvergne, Bourgogne regroupe 5 centres hospitaliers universitaires (Clermont Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, St Etienne) et 48 centres hospitaliers généraux. Elle a une superficie de 101 468 km² pour 8 281 568 habitants. La Réunion compte 515 800 habitants pour une superficie de 2 510 km².

La cellule de coordination est située au pavillon P de l'hôpital Ed. Herriot. Elle fonctionne 24 h/24. La permanence est assurée par :

- 1 surveillante
- 4 infirmiers à temps plein
- 2 secrétaires
- 1 médecin coordonnateur régional

Nous disposons de moyens logistiques pour assurer cette permanence : téléphone, répondeur, alphaspages, fax, minitel + imprimantes, ordinateurs).

II) HISTORIQUE

L'association France Transplant fut créée en 1969 par le Professeur J. DAUSSET. Cette association reconnue d'utilité publique en 1978, assure depuis cette date les liaisons interrégionales et la répartition des organes prélevés en respectant les règles de priorité.

En 1982, le ministère a nommé 7 médecins coordonnateurs régionaux. Depuis 1987, des coordonnateurs locaux ont été désignés dans un certain nombre de centres hospitaliers universitaires.

III) ROLE DE L'INFIRMIER COORDONNATEUR

La mort cérébrale définit actuellement la mort d'un patient comme un état durant lequel toutes les fonctions générales sont abolies de façon irréversible en dépit d'une activité cardiaque maintenue artificiellement.

Lors de l'organisation d'un prélèvement, l'infirmier coordonnateur est investi de plusieurs missions :

A) Organisation d'un prélèvement sur le centre d'accueil de mort cérébrale

Un sujet en état de mort cérébrale est un sujet instable sur le plan hémodynamique qui peut rapidement évoluer vers l'arrêt cardiaque. Une réanimation et une surveillance intenses sont nécessaires, le but étant de maintenir les fonctions physiologiques des organes à prélever.

Une fois le diagnostic de mort cérébrale établi, l'IDE coordonnateur intervient pour les multiples démarches suivantes :

- relation avec la famille,
- recueil des informations et des données,
- vérification de la mise en route du bilan,
- contrôle des moyens de diagnostic de la mort cérébrale,
- relation avec les différents services administratifs,
- proposition des différents organes en tenant compte des priorités et des règles locales, régionales et nationales,
- sortie des listings,
- détermination de l'heure du prélèvement,
- appel des différentes équipes concernées,
- organisation et accueil des équipes extérieures (affrètement des véhicules),
- en fin de prélèvement, vérification de la restitution tégumentaire et éventuellement acheminement des greffons.

B) Rôle de l'infirmier coordonnateur lors d'un prélèvement dans un centre hospitalier général de la région ou lors d'une proposition régionale ou nationale d'un organe isolé.

Dans cette hypothèse, le rôle de l'infirmier coordonnateur est d'encadrer au mieux l'équipe sur place afin d'apporter une aide efficace pour gérer dans les meilleurs délais ce donneur potentiel d'organes.

L'infirmier coordonnateur devra alors :

- recueillir les données,
- avertir les différentes équipes concernées,
- prévoir les transports des différentes équipes,
- assurer les correspondances de départ et d'arrivée des différents greffons.

C) Gestion administrative et suivi

L'infirmier coordonnateur assure la gestion informatique des dossiers en temps réel sur un programme national ainsi que le suivi des receveurs et des familles de donneurs.

Elle participe activement au coût réel du greffon.

D) Participation à l'information et à la sensibilisation

La promotion du don d'organes passe par l'information au niveau des personnels hospitaliers et de tout public.

IV) CONCLUSION

Dans la progression des transplantations, il était primordial qu'une législation facilitât les prélèvements d'organes et que ces textes de loi soient connus du grand public et surtout du corps médical et des soignants ainsi que des différentes administrations concernées. La priorité actuelle est de trouver des donneurs potentiels afin de pouvoir répondre aux listes d'attente de plus en plus importantes. Il est apparu qu'une mauvaise information ou pas d'information du tout aboutit à des blocages socio-culturels, psychologiques, médico-légaux et médicaux. Il est important de dire que parmi tous ces problèmes, le plus préoccupant à l'heure actuelle est celui de la famille. Il est essentiel que ces familles soient reçues par du personnel compétent qui saura expliquer de façon rigoureuse et appropriée le devenir du patient.

La mission de l'infirmier coordonnateur implique une démarche pratique vis-à-vis de sa fonction d'organisation et un échange permanent formateur auprès de tous.

